Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213501943-20260206-2026_02_03A-DE

MAIRIE DE MONTREUIL-SOUS-PÉROUSE

(Ille et Vilaine)

République Française

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de son exécution.

Séance du vendredi 6 février 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	9	10
Date de la convocation		
2 février 2026		
AFFICHAGE / PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
20/02/2026		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0

L'an deux mil vingt-six, le 6 février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-sous-Pérouse s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MÉNAGER Louis, Maire.

Présents : M. MÉNAGER Louis, Mme TEMPLON Patricia, M. MESSÉ Marcel, Mme VEILLARD Sylvie, Mme HALET Fabienne, Mme LE GOFF Patricia, Mme LION Annick, Mme BEUCHER Martine, M. MAZURE Jean-Michel.

Absents excusés : M. BRACKE Olivier, M. BLOT Stéphane, Mme COLLERAIS Emilie, M. LERETRIF Etienne, M. PILET Anthony.

Procuration : M. BRACK Olivier à M. MAZURE Jean-Michel.

Secrétaire de séance : Mme HALET Fabienne.

2026.02.03 – Convention de mise à disposition avec la SAFER : Fixation du prix de location des terrains

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est propriétaire de parcelles de terre agricole au PLU de la commune, exploitées à titre précaire par des agriculteurs.

Il propose de passer une convention de mise à disposition à la SAFER pour une durée de 6 années, renouvelable une fois, qui sera chargée de contractualiser ensuite avec les agriculteurs.

Le conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **ACCEPTER la proposition et décide de passer une convention de mise à disposition de la parcelle ZE 168 d'une superficie de 3ha 11a 42c et la parcelle ZK 26 pour 1ha 84a 70ca.**
- **FIXER le prix de location à 150 € net l'hectare.**

Pour extrait conforme,
En mairie, le 6 février 2026
Le Maire, M. MÉNAGER Louis